



EXTRAIT N°89/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

16 DEC. 2022

Date de la
convocation :
Le 06 décembre
2022

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 24
Procurations 2
Absents 5
Excusés 2

En cours de
Séance :
Présents 22
Procurations 4
Absents 5
Excusés 2

1. L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué ~~en session~~ ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS : M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA 'DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOUROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ACQUISITION FONCIERE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE SAINT-JOSEPH

Le maire expose :

L'équipe municipale a fait du renforcement de la centralité du cœur de ville historique, l'axe majeur de sa stratégie de revitalisation du bourg et plus largement d'attractivité du territoire communal.

La convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) intercommunale signée en date du 20/09/2022 et dont le périmètre opérationnel – pour ce qui concerne Saint-Joseph - se confond avec le centre ancien vient souligner cette position.

Le parti pris d'affirmation de la fonction administrative a été approuvé par le conseil municipal, au travers d'une première acquisition foncière (A N°174 ex propriété des Consorts PLANCHETTE) par voie de préemption en vue du repositionnement et de la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Par la suite, une étude de faisabilité confiée par la ville à une agence d'architecture est venue définir le nouveau schéma organisationnel du bourg, en précisant notamment les contours de l'îlot devant accueillir l'implantation du nouvel Hôtel de Ville. Celui-ci est constitué d'un quadrilatère bordé par la Rue Eugène Maillard, la rue de la République, la rue Vincent Allègre et la gare routière.

La mise en œuvre de l'opération de reconstruction de l'Hôtel de ville, impose d'asseoir la maîtrise foncière de plusieurs terrains pré-identifiés situés à l'intérieur de cet îlot.

C'est le cas des deux parcelles cadastrées respectivement A 175 ; A176 sises rue de la République, formant un seul tenant d'une superficie globale de 730 m² et appartenant à la CACEM. La CACEM a consenti à céder le bien à la ville au montant réactualisé courant septembre 2022 par le Service des Domaines, soit la somme de 134 400,00 € (CENT-TRENTE-QUATRE MILLE QUATRE-CENTS EUROS)

L'opération a été estimée à la somme de **148 000,00€**, dont environ 14 000€ de frais d'actes. Elle pourra bénéficier d'une aide financière globale de **80 %** de la dépense. Le plan de financement prévisionnel serait établi comme suit :

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
Acquisition de parcelles de terrain	134 000€	VILLE <i>Autofinancement</i>	29 600€	20%
	14 000€		118 400€	80%
TOTAL	148 000€	TOTAL	148 000€	100 %

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'acquisition des parcelles A 175 et A 176 situées à l'intérieur de l'îlot de restructuration du centre administratif en vue du repositionnement et de la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à la préparation et à la réalisation de l'acquisition.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation

1^{er} Adjoint

Claude ADELE